



Le Trait d'Union.



Syndicat National des Agents des Douanes.
Interrégion de Nantes dec 2017

N°85

Sommaire :

Cap à l'ouest

Compte rendu du CHSCT du 24 novembre 2017

Déclaration liminaire et Compte- rendu CAPL du 19 décembre 2017

Info douanes

Lettre ouverte au Directeur Général

Je travaille de jour comme de nuit
et on dit que je suis un privilégié !

VOUS TROUVEZ ÇA NORMAL ?



la
cgt

FIER - E - S
d'être
fonctionnaire



Compte rendu du CHSCT du 24 nov 2017

La séance du CHSCT 35 commence par l'examen des points obligatoires et notamment le suivi des délibérations, dont une concerne tout particulièrement la douane.

Pour rappel, l'ensemble des Organisations Syndicales avait en début d'année 2017 rédigé une délibération afin d'exiger une expertise agréée afin de déterminer avec précision les conséquences sur les agents de la fermeture de la recette régionale de Rennes, puis de dénoncer le non respect de l'articulation CHSCT - CT dans le cadre du transfert de la mission TSVR vers un service à compétence nationale à Metz. A la suite de cette délibération et devant le refus de l'administration de répondre favorablement à notre demande, l'inspection du travail a été saisie suite au désaccord permanent entre les représentant du personnels et l'administration des douanes.

Nous étions donc en attente de la réponse du Service Général du ministère au rapport de l'inspecteur du travail. Comme nous pouvions nous y attendre, celle-ci confirme la position de notre Directeur Inter-régional quant au refus de l'expertise agréée et de la non compétence de notre instance sur une réforme nationale. On retrouve dans ce courrier plusieurs éléments qui méritent de notre part les observations suivantes.

→ Il y a eu une concertation nationale sur le projet de création du SNDFR : participer à un GT ne valide en aucun cas un projet et ne doit pas servir d'alibi à notre administration pour justifier d'un quelconque dialogue social. Par ailleurs, ce ne sont pas les OS qui ont demandé la création de ce service à compétence nationale.

→ Certes ce projet a été acté en CTR mais cela ne signifie pas non plus que toutes les OS ont voté pour la création du SNDFR.

→ Une fiche d'impact a été fournie aux membres du CHSCT 35: les documents fournis aux représentants du personnel, en l'occurrence une fiche d'impact et un tableau explicatif, nous semblent encore insuffisants pour pouvoir se prononcer sur de tels projets. En effet les perspectives de reclassement restent soumises aux aléas de d'autres restructurations et le positionnement des agents en termes de mutations internes évoluent en fonction de leurs situations personnelles : la vérité d'un jour n'est pas celle du lendemain.

→ Sur l'intervention des acteurs de prévention: l'avis du Médecin de Prévention et de l'Inspecteur Santé Sécurité au Travail (ISST) n'est pas un préalable. Pourtant, qui mieux que ces acteurs de prévention pour établir un diagnostic précis des risques encourus et proposer des mesures de prévention et d'accompagnement! L'administration dispose de tous les outils pour mener ses restructurations le moins douloureusement possible mais ne les utilise pas. C'est ce que nous dénonçons depuis le début.

Sur l'action secourisme spécifique aux moniteurs de tir :

Les médecins de prévention s'interrogent sur le contenu de cette formation. En effet, une formation secourisme existe déjà avec un module sur les points de compression.

Le SNAD CGT précise que cette formation est proposée par une association expérimentée dans le domaine des blessures de guerre et qui a déjà donné pleinement satisfaction dans d'autres administrations soumises aux formations de tir.

Le SNAD CGT tient à rappeler que des incidents avec des armes de services ont eu lieu récemment d'où la pertinence de former nos moniteurs de tirs à l'intervention sur ces blessures, puis à s'assurer que les trousse de secours soient complètes, distribuées à tous les moniteurs de tirs et enfin bien adaptées à ce genre de situation.

Il est décidé de se renseigner sur le contenu de cette formation afin d'éviter toute redondance avec les formations existantes. Si nécessaire, le moniteur de tir à l'origine de la fiche action peut venir faire la présentation de cette formation

Nous attirons également l'attention de notre administration sur l'importance des recyclages de ces formations. Ces recyclages permettent une mise à jour de l'enseignement et de maintenir un bon niveau de formation.

Le SNAD CGT demande à avoir la restitution de la démarche BEAT qui s'est déroulé sur St Briec. Cette restitution permettrait sans doute au CHSCT de voir si des actions sont envisageables dans son périmètre d'action.

Nous avons depuis obtenu la réponse de Mme le Directeur quant à la venue de M. Verhagen à St Briec très prochainement afin de rencontrer collectivement les agents, puis individuellement pour ceux qui le veulent. Il viendra ensuite au sein de notre instance afin de restituer le bilan de cette démarche.

La problématique du manque d'effectif de la BSI de quimper est évoquée ainsi que des conditions de travail sur l'aéroport de Pluguffan.

En effet, en plus des agents indisponibles pour diverses raisons, plusieurs agents partent à la retraite et il faut d'ores et déjà anticiper ces départs pour ne pas se retrouver dans une situation intenable l'été prochain.

Un point sera fait au prochain CT quant à l'examen du futur PAE et il faudra dès janvier faire remonter une demande écrite de Paris Spéciaux. Pour ce qui est des aubettes de contrôles, Mme le Directeur souligne la difficulté de faire bouger les CCI notamment en raison des coûts élevés de tels travaux, mais promet d'intervenir rapidement sur ce dossier.

Un point est également fait sur l'immobilier en Douane.

Le point de crispation principal demeure les travaux sur le parking de la Direction Régionale avec des incompréhensions sur le non alignement entre l'allée et l'accès au sous-sol et qui nécessitera de la part des agents des manœuvres accidentogènes.

Cette difficulté est amplifiée avec la hauteur du trottoir de cette descente qui n'a pas été abaissée et qui aurait pu limiter les risques.

Même s'il nous est indiqué que des ajustements ont déjà eu lieu avec notamment le déplacement du muret en pierre, il nous semble évident que cette situation aurait pu être évitée.

Nous avons eu la confirmation que tant que les travaux n'étaient pas terminés le parking serait inaccessible, pour des raisons de responsabilités.

La période d'inactivité s'explique par les temps de séchage nécessaires à la finalisation des travaux.

Nous espérons que les délais seront respectés dans l'intérêt des agents.

Sur la situation des locaux de Roscoff, Mme le Directeur nous indique que le DI refuse d'éparpiller les services douaniers de Roscoff sur plusieurs sites, tous les bureaux resteront donc regroupés en gare maritime. Reste maintenant à trouver une solution pour nos collègues, car les choses évoluent vite comme en témoigne la prise en compte du Brexit.

Le projet porté par le PLI et qui consistait à un réaménagement interne des locaux semble être très coûteux surtout compte tenu d'un possible projet de réaménagement de la gare maritime. Bref, la solution reste soumise au bon vouloir de la CCI.

La Douane reste comme souvent dépendante de la bonne volonté des opérateurs économiques avec qui nous travaillons. L'assouplissement des mesures de contrôles prévues par les textes ne doivent pas faire oublier aux CCI que c'est à eux d'adapter leurs structures aux nouvelles dispositions de contrôles...et non pas l'inverse!

Présentation de la bascule des unités surveillance de Bretagne vers le CODT de Lille

M. Laurens nous présente le projet de bascule. Celle-ci s'effectuera le 01/02/2018, sans doute en mode dégradé pour commencer en raison de problèmes techniques ! La bonne nouvelle sera la fin du webcredi qui deviendra inutile. Les prises et fin de service se feront via les terminaux.

Une incertitude demeure sur la bascule des Pays de la Loire qui devait initialement dépendre du CODT de Paris mais à une échéance encore incertaine. Le DI souhaite donc que les PDL soient rattachés au CODT de Lille, ce qui nous semble effectivement logique.

Déclaration liminaire - CAPL n° 1,2 et 3 Inscription au TAM 2018

Nantes, le 19 décembre 2017

Monsieur le Président,

Après la RGPP, la MAP, le PSD n'est pas encore terminé que s'ouvre déjà le Comité Action Publique 2022 !!

Suite à tous ces plans de réformes, de modernisation, etc, etc, que va t-il rester des missions et des services publics « à la française » ?

La volonté des pouvoirs publics actuels de répondre aux injonctions de la commission européenne tout en servant les intérêts des classes sociales les plus fortunées, des organisations patronales et plus particulièrement du Medef, des actionnaires et des marchés financiers, est confirmée : moins d'impôts et de cotisations sociales patronales, moins de dépenses socialisées, moins de dépenses publiques, moins de politiques publiques et de services publics !

L'Etat et ses opérateurs, les collectivités territoriales, les hôpitaux, la sécurité sociale sont et seront les coeurs de cible d'une purge budgétaire pluriannuelle.

La composition du comité ministériel action publique 2022 nous inquiète profondément, notamment lorsque l'on découvre que le président de BlackRock France, M. Cirelli, le plus gros gestionnaire d'actifs mondial, figure parmi ses membres. BlackRock possède aujourd'hui des **participations significatives dans 18 des 40 sociétés du CAC40.**

À moins que ce ne soit la présence de M. Ross Mc Innes, président du conseil d'administration de Safran !

Bref, vous l'aurez compris, nous retrouvons des représentants de tous horizons, sauf ceux du personnel ; à croire que les Organisations Syndicales n'ont pas leur place dans l'avenir de notre administration.

Ce comité est clairement invité à « proposer des transferts entre les différents niveaux des collectivités publiques, des transferts au secteur privé, voire des abandons de missions ».

Pouvez-vous nous en dire davantage sur la manière dont l'administration entend concilier amélioration des services publics en douane, modernisation de l'environnement de travail des agents, et baisse rapide des dépenses publiques ?

Nous craignons des décisions sanglantes pour l'ensemble des administrations, et plus particulièrement la nôtre. Nous sommes une administration publique de contrôle et voulons le rester.

Pourquoi tant de sollicitude envers la fonction publique ?

Le gouvernement a décidé de rétablir le jour de carence pour les fonctionnaires, pour soi-disant rétablir l'équité en la matière entre le public et le privé.

Il s'agit bien d'un mauvais coup supplémentaire porté contre les fonctionnaires, totalement infondé, qui s'ajoute au gel de la valeur du point d'indice, à la hausse de la CSG, aux suppressions d'emplois et aux attaques d'une envergure sans précédent contre les missions publiques. De plus, l'argument selon lequel on crée une injustice au détriment du secteur privé n'est pas pertinent, en raison des couvertures résultant des conventions collectives dont bénéficient les deux tiers des salariés du privé. Malheureusement, aujourd'hui, le débat est de nouveau abordé sous le seul prisme budgétaire, avec un affichage d'économies annuelles à hauteur de 270 millions d'euros sur la durée du quinquennat.

Cette approche ne peut permettre de répondre de manière appropriée à la complexité du sujet de l'absentéisme dont les causes sont multiples, bien au-delà du seul affichage politique de la lutte contre les arrêts dits de complaisance : mal-être au travail, usure professionnelle des métiers techniques à forte pénibilité, astreintes de service, insuffisance des dispositifs de prévention des risques professionnels... autant de situations très marquées dans les trois versants de la fonction publique.

Dans notre pays où 3 millions de personnes sont privées d'emploi, où la moitié des salariés présentent des niveaux élevés d'anxiété, où près du quart sont en état d'hyper stress et où 6 % sont atteints de dépression, la douane ne fait pas exception. Le bilan social 2016 de notre administration l'illustre parfaitement, avec l'augmentation de la quasi-totalité des indicateurs de maladies et d'accidents de service.

Dans ce contexte, l'instauration d'un jour de carence en cas d'arrêt de maladie est une honte et une injustice que nous dénonçons.

L'administration aime à montrer qu'elle prend à cœur le bien-être au travail ; pourtant l'indemnité de risque des agents de la branche surveillance n'a toujours pas atteint 80 points en 2017.

Nos collègues étant confrontés aux mêmes risques que leurs homologues du ministère de l'intérieur (violences, insultes, terrorisme), cette indemnité devrait être en accord avec les risques réels qu'ils encourent.

La nouvelle dotation d'armes longues et de gilets classe 4 est un aveu de la prise de conscience des dangers qui menacent les agents de la surveillance.

Cet équipement qui les alourdit de plus de 20 kilos aura de sérieuses conséquences sur leur état physique ultérieur, et remet en question le niveau actuel de l'Indemnité de Risques.

Le SNAD CGT revendique par conséquent une indemnité de risque équivalente à 110 points d'indice.

Pour revenir à l'ordre du jour, nous rappelons nos revendications :

- ➔ le droit à une mobilité choisie et non imposée ;
- ➔ l'examen par la CAPL des mouvements internes à la résidence ;
- ➔ une mobilité plus forte offerte aux agents dans le cadre du rapprochement de conjoint ;
- ➔ la suppression de l'obligation de retour en métropole durant deux ans entre deux mutations dans les DOM.

Vos élus CGT

Catégorie A

Après lecture de la déclaration liminaire CGT (commune à toutes les CAPL du jour), le président n'apporte que peu de commentaires

- S'agissant de la première partie, pour cause d'obligation de réserve.
- Situation budgétaire catastrophique : aussi parce que des états ont aidé les institutions financières lorsqu'elles étaient en déficit (2008).
- D'autres états (Australie, Nouvelle Zélande) avaient déjà connu des situations de faillite, qui les ont amenés à mettre en place des réformes très libérales, notamment dans la fonction publique, selon la logique : "Il faut que chacun perde un peu."
Ex : Les garde-côtes, en Nouvelle Zélande, sont aujourd'hui une agence.
- Mais dans le contexte actuel (Brexit), notre administration ne devrait pas être la plus maltraitée.

Il existe une trajectoire de fond.

La Douane reste "structurellement conjoncturelle" ; d'autant qu'une tendance lourde de remise en cause de la mondialisation a commencé à se développer.

S'agissant de la CAPL n° 1 :

1 - Approbation du PV de la CAPL1 du 14/11./2017 : constitution du tableau d'avancement au grade d'IR3.

--> Vote "Pour" unanime (*Administration, SNAD CGT, USD-FO*).

2 - Tableau de mutation :

Quelques situations particulières ont été évoquées, expliquées par le BOP GRH (ex : un agent qui passe IR3 au 31/12/17,; si bien que sa situation sera examinée par la CAPC3 et non la CAPC4). Mais aucun blocage ; et toutes des demandes d'affectation sur des postes à profil ont obtenu un avis favorable.

--> Tableau normal : --> vote "Pour" unanime (*Administration, SNAD CGT, USD-FO*) ;

--> Tableau spécialistes (1 seul agent) : --> vote "Pour" unanime (*Administration, SNAD CGT, USD-FO*).

Catégorie B

Pour les CP : secrétaire adjoint : CFDT

- Approbation à l'unanimité PV du 27/09/17 : recours en notation
- **TAM 2018 non spécialistes** - 17 demandes dont 2 doubles (spécialistes et non)
- **TAM 2018 spécialistes** : 8 demandes dont 2 doubles

Avis favorable du DI, aucune demande nécessitant l'agrément de l'administration

Vote pour à l'unanimité sauf SOLIDAIRES

Pour les C1 : secrétaire adjoint : CGT

- Approbation à l'unanimité PV du 22/03/2017 (tableau d'avancement au grade CP)
-
- **TAM 2018 non spécialistes** : 14 demandes dont deux avec avis réservé du DI
-
- **TAM 2018 spécialistes** : une demande

Vote Administration + CFDT: pour
Vote parité syndicale : contre (CGT SOLIDAIRES)

Pour les C2 : secrétaire adjoint : Solidaires

- Approbation à l'unanimité PV du 22/03/2017 (tableau d'avancement au grade de C1)
- **TAM 2018 non spécialiste** : 6 demandes dont 2 avec demande d'agrément de l'administration
Avis réservé pour un agent

Vote pour : administration
Vote contre : CGT CFDT SOLIDAIRES

Catégorie C

I - ACP1 :

Secrétaire adjoint : Xavier Deconinck (CFDT)

- Approbation à l'unanimité du PV du 4/10/17, CAPL N°3 recours
- **TAM 2018**, 13 ACP1 ont demandé une inscription au TAM non spécialiste. Un avis favorable a été donné pour l'ensemble des demandes y compris celles qui doivent avoir un agrément de l'administration.

Vote à l'unanimité

- **TAM 2018**, 3 ACP1 ont demandé une inscription au TAM spécialiste. Un avis favorable a été donné pour l'ensemble des demandes y compris celles qui doivent avoir un agrément de l'administration.

Vote à l'unanimité

Le dossier d'un agent doit être complété pour pouvoir bénéficier de la totalité des points découlant d'une situation particulière. La CAPC statuera sur cette demande

II - ACP2 :

Secrétaire adjoint : Marc FLEGO (CGT)

- **Le PV de la capl N°3 du 4/10/17 (Recours)** a été approuvé à l'unanimité.
- **TAM 2018**, 9 ACP2 ont demandé une inscription au TAM non spécialiste. Un avis réservé a été donné pour l'inscription d'un agent sur un poste soumis à agrément, les autres demandes ont recueilli un avis favorable.

Vote parité administrative : Pour

Vote parité syndicale : CGT : contre

CFDT : contre

Solidaire : contre

UNSA : abstention

- **TAM 2018**, 6 ACP2 ont demandé une inscription au TAM spécialiste. Un avis favorable a été donné pour l'ensemble des demandes y compris celles qui doivent avoir un agrément de l'administration.

Vote à l'unanimité

III - AC

Secrétaire adjoint : Christophe Yhuel (unsa)

- **Le PV de la capl n°3 du 13/04/2017 (tableau d'avancement ACP2/AC)** a été approuvé à l'unanimité.
- **TAM 2018**, 2 AC ont demandé une inscription au TAM non spécialiste. Un avis favorable a été donné pour ces demandes y compris celles qui doivent avoir un agrément de l'administration.

Vote à l'unanimité

Madame Petit nous informe de la mise en place d'une nouvelle version de la demande d'absence dématérialisée. Celle-ci s'accompagne d'une note DG qui sera disponible sur l'application courrier et sera cotée à tous les agents.

Vos élus CGT



Montreuil, le 21/12/2017 15H00

Aujourd'hui...15H...

Lettre ouverte à Monsieur le Directeur général.

Vous n'avez que quelques petites heures à nous consacrer...juste pour les besoins d'un passage en force du vote de votre charte des valeurs contre l'avis unanime des organisations syndicales ?

Les questions diverses que nous avons envoyées ne vous intéressent pas ? (Visite médicale des marins, régime indemnitaire des pôles des marchandises saisies, revalorisation de l'indemnité de risque, cellule de ciblage, démarche bien-être au travail, CTR consacré à la santé et la sécurité au travail, cycle de discussion surveillance, TICFE, CODT/CLI, extension des ISA, situation des SRE, SILF/BANACO, violences à la DNRED, situation des reclassements, etc)...ce sont pourtant les préoccupations des douaniers ! Elles sont d'ailleurs en pièce jointe également.

Dont acte !

Lors du CTR du quatorze décembre dernier, l'ensemble des organisations syndicales a voté contre le projet de charte des valeurs que vous leur avez soumis. Lors de ce vote, nous avons souhaité débattre des conditions d'application de la discipline et de la déontologie au sein de notre Administration. Suite à ce vote unanime contre votre projet, vous nous avez proposé de repousser les discussions à la prochaine reconvoction, de manière à ne pas précipiter les débats. C'est surtout une obligation légale...

Par courriel en date du 15 décembre, vous nous reconvoquez le 21 décembre à 15h00 afin de voter à nouveau sur votre projet. Cette reconvoction appelle deux remarques de notre part :

- L'heure de reconvoction est une véritable provocation et ne permet pas la tenue des débats. Nous devons en 3 heures, tenir les débats sur le point soumis au vote et traiter les nombreuses questions diverses qui n'ont pas été traitées lors de la précédente séance. Visiblement nos questions diverses ne vous intéressent pas ! (dommage, ce sont surtout les préoccupations des agents des douanes que vous piétinez ainsi)

- Vous avez refusé en cours de séance le 14/12 de décaler la date de reconvoction pour des raisons d'emploi du temps chargé. Il semble que vous ne soyez pas en mesure d'accorder ne serait-ce qu'une demi-journée de votre temps à une instance légale.

Voici donc Monsieur le Directeur général ce que représente le dialogue social pour vous...

Vous allez faire traverser la France aux représentants du personnel, à la veille des fêtes, pour une réunion de 3 heures. A moins que le but dissimulé de votre manoeuvre ne soit justement que nous ne nous présentions pas à cette reconvoction, afin de faire ce que vous voulez sans que nous puissions argumenter ?

Pour l'ensemble de ces raisons, Monsieur le Directeur général, nous n'assisterons pas à cette reconvoction. Le mépris n'a que trop duré. Mais comme nous ne désirons pas non plus nous taire (car le boycott n'est pas une posture mais la réponse à votre mépris vis-à-vis de notre organisation), vous trouverez dans cette lettre ouverte, les propos que nous aurions tenu dans cette instance si vous aviez laissé une place au débat.

Concernant la charte des valeurs, la CGT réaffirme son incompréhension face à votre volonté de présenter cet objet conceptuel comme un besoin émanant des collègues. Comme il vous l'a été rappelé, cette charte est le produit direct du PSD et il aura fallu 4 années de travail pour aboutir à ce qui n'est autre qu'une synthèse du statut de la Fonction Publique de 1983. Une synthèse où d'ailleurs vous ne parlez que des obligations mais jamais des droits des fonctionnaires. En insistant sur le devoir de réserve et sur la vie privée des fonctionnaires. Vous préférez voir dans nos collègues des fonctionnaires "sujets" plutôt que des fonctionnaires "citoyens". Ceci constitue un retour en arrière que nous ne pouvons concevoir.

Quatre années de travail donc, pour lequel vous avez fait appel d'ailleurs, dans les derniers mois à une société privée. Nous vous reposerons la question, puisque vous avez refusé de nous le communiquer à plusieurs reprises, combien a coûté cette mascarade ? La transparence semble faire défaut... De combien a été amputé le budget de notre Administration pour arriver à ce flyer ? Pensez-vous réellement que les ressources internes auraient été plus coûteuses comme vous nous l'avez dit ? Avez vous dans ce cas, une idée des salaires de vos collaborateurs ? Engraisser des sociétés privées de plusieurs centaines de milliers d'euros, avec des deniers de l'État, est-ce déontologique ?

Tout cela a abouti à un document partiel et partial. En effet, nous ne pouvons que relever l'absence de l'obligation de neutralité envers les opinions syndicales. Étrangement, bien que les opinions syndicales fassent partie des critères discriminatoires prohibés, vous n'avez pas jugé utile de les inclure dans votre charte. Depuis plusieurs années nous dénonçons le harcèlement et la discrimination dont font l'objet nos militants de la part de l'Administration et de certains membres de la hiérarchie en particulier. Le but de cette charte ne serait donc pas de changer les choses mais bien de ne pas poser les questions qui dérangent.

Votre charte ne parviendra pas à cacher la manière dont notre Administration gère désormais la déontologie et plus encore la discipline. A ce titre nous avons plusieurs choses à dénoncer :

- La multiplication des passages en discipline en premier lieu. Depuis plusieurs mois, les dossiers s'accumulent à la sous-direction A. Si cela correspondait à une augmentation des transgressions déontologiques, ou une aggravations des faits, nous ne manquerions pas

de prendre nos responsabilités en commission de discipline. Mais parmi les faits que nous devons traiter, il y a des choses qui relevaient encore il y a peu des DI, voire même n'étaient pas du ressort de la discipline. Comment peut-on admettre de voir juger en discipline la liberté d'opinion par exemple ?

- Ceci amène à se poser la question des méthodes... Lorsque des membres de l'encadrement supérieur font pression sur des témoins pour qu'ils ne disent pas la vérité, lorsqu'un membre de la commission se permet de dire qu'il n'y a pas de preuves ni de faits mais que son intime conviction suffit, ne sommes nous pas dans un déni de justice ? Essaye-t-on ici de recréer la sainte inquisition ?

- Comment ne pas parler du manque de cohérence dans les sanctions ? Lorsque l'on se dit que tirer sur un collègue suite à des manquements graves, sortir son arme, ne pas avoir rendu compte (d'un fait non répréhensible et intervenu dans la vie privée), ou avoir été reconnu coupable d'attouchement sur mineur sont punis des mêmes sanctions administratives. Ne croyez vous pas que le message est brouillé ? Ne pensez vous pas que les collègues se posent des questions ? Et que dire de nos élus qui sont en souffrance et n'ont jamais rencontré un tel déni de démocratie !

- Enfin, comment ne pas aborder le problème de la justice de classe ? Comment croyez-vous que sera reçue votre charte par les collègues qui savent que dans le cadre supérieur un certain nombre de personnes ne seront pas inquiétées pour des faits bien plus graves que ceux pour lesquels agents, contrôleurs et inspecteurs passent à l'échafaud ? Quand vous vous refusez à suivre les préconisations du défenseur des droits et, par ce fait, couvrez des actes de discrimination avérés, comment pensez-vous que cela soit perçu ?

Voilà Monsieur le Directeur général, ce que nous aurions aimé vous dire dans le cadre d'un débat construit que vous avez refusé. Vous auriez certainement aimé que ces choses n'arrivent pas jusqu'à la place publique, mais pour votre information la CGT n'est pas un syndicat de couloir. Nous préférons toujours la lumière de la place publique à la pénombre des alcôves. C'est pourquoi nous adressons cette missive à la corporation. Nous espérons réellement que cette lettre provoquera un choc et une volonté de mieux faire les choses. Dans l'attente, nous désespérerons du dialogue social.

Bulletin d'adhésion

Si tu désires nous rejoindre remets ce bulletin et un RIB à un militant du SNAD CGT

Nom :

Prénoms :

Grade :

Indice :

Date de prise de rang dans l'échelon :

Date d'entrée dans l'administration :

Unité ou service :

Adresse Complète:

(afin de recevoir la presse syndicale)

Signature :

